

# Etude action de promotion d'un environnement intérieur sain chez les résidents du parc social



**Objectif opérationnel 7 : Agir pour une meilleure qualité de l'air auprès des publics sensibles.**

**Public concerné : locataires des bailleurs sociaux CUS Habitat et Habitation Moderne**

**Territoire ciblé : Bas-Rhin**

**Pilote d'action :** Eurométropole de Strasbourg

**Responsable opérationnel:** ATMO Grand Est

**Partenaires associés :** CUS Habitat et Habitation Moderne

**Références PNSE3 :**

- **Action 49** « Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur annoncé par le gouvernement. »

**Autres références :**

- Politique de l'habitat et PLU de l'EMS **Action 8** «Prendre en compte la santé dans l'habitat et les projets d'aménagement.»

**Strasbourg.eu**  
eurometropole

## Contexte



La population française passe en moyenne entre 70% et 90% de son temps dans un espace clos ou semi-clos tels que le logement, le lieu de travail, l'école, etc. De nombreux polluants d'origine chimique et/ ou biologique sont présents dans ces environnements. Ils peuvent avoir des effets très variables allant des réactions allergiques, des affections respiratoires ou des troubles neurologiques, jusqu'à des effets cancérigènes... Leurs émissions trouvent leur origine tant dans les matériaux de construction que dans les pratiques domestiques des familles.

Au travers des très nombreux signalements reçus au sein de la collectivité et des partenaires (ARS) en matière d'habitat indigne et témoignant du développement de moisissures, ou de survenue de pathologies respiratoires, il nous est apparu nécessaire de se mobiliser au-delà du traitement curatif. Ainsi, nous nous orientons vers des actions de prévention sur les questions de qualité de l'air intérieur et vers une valorisation des pratiques du « bien habiter » à destination de publics fragiles résidant dans le parc social.



## Descriptif de l'action

L'étude-action expérimentale développée vise à accompagner les locataires de deux bailleurs sociaux de l'agglomération strasbourgeoise (CUS Habitat et Habitation Moderne) sur les enjeux de préservation de la qualité de l'air intérieur en proposant des sensibilisations collectives et des accompagnements individualisés pour des ménages confrontés à des problématiques de qualité de l'air intérieur dans leur domicile ainsi que des prestations de conseil médical en environnement intérieur chez des patients allergiques de ce parc.

Ce projet se déroule sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg sur des secteurs pour lesquels les deux bailleurs sociaux volontaires disposent du parc immobilier (8 territoires : 6 à Strasbourg, 1 à Lingolsheim, 1 à Ostwald). Ces derniers participent au comité de pilotage et aux comités techniques mensuels visant notamment à accompagner l’opérateur dans la recherche de contacts et à valider la programmation des actions à conduire sur les territoires.

L’**objectif** est de prévenir, sensibiliser et informer des populations plus fragiles (locataires du parc social) sur les enjeux de la qualité de l’air intérieur et de leur donner des clés de compréhension sur cette thématique et celle du « bien habiter » afin qu’ils fassent évoluer leurs pratiques individuelles en vue de préserver leur santé.

**Cette étude-action comporte trois axes opérationnels :**

1) Mise en œuvre **d’actions individuelles** qui viseront à :

- **prendre en charge des patients allergiques ou asthmatiques au travers des missions de CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur)**, lors d’interventions à leur domicile. Ces patients auront été diagnostiqués par un médecin. Il s’agira de formaliser les mesures d’éviction des polluants domestiques et d’adaptation du logement.
- **accompagner individuellement des résidents confrontés à des situations de pollution intérieure**, signalés par un bailleur, par la collectivité, ou proposés par le prestataire.

2) Mise en œuvre **d’actions collectives** qui viseront à :

- donner aux résidents du parc social des bailleurs participants des clés de compréhension propres à prévenir les situations de pollution de l’air intérieur au travers d’actions de sensibilisation collective ponctuelles.

3) **Bilan et évaluation** des actions menées qui visera à :

- la rédaction d’un rapport d’évaluation sur l’efficience et l’efficacité des actions et des outils d’accompagnement individuels et collectifs.

L’**opérateur** en charge de développer les 3 axes est un groupement composé de l’APPA, d’ATMO Grand Est et du CEREMA. L’opérateur est chargé de mettre en place :

**Objectif 1** : 15 accompagnements de patients par une CMEI et 23 suivis individuels de ménages confrontés à une problématique de qualité de l’air intérieur à leur domicile

**Objectif 2** : 40 temps de sensibilisation collectifs à la qualité de l’air intérieur et au « bien habiter »

**Objectif 3** : établissement d’un bilan d’activité et d’une évaluation sur l’efficience et l’efficacité des outils utilisés et des actions menées.

**Indicateurs de résultats**

Dans le cadre de l’axe 3, l’opérateur est chargé de produire :

- un bilan d’activité qualitatif et quantitatif sur les animations et autres prestations menées
- un rapport d’évaluation sur l’efficience et l’efficacité des outils et actions menées.

